

Points d'information du DRMG et du CMDP

À l'intention des médecins,
des dentistes et des pharmaciens

Coronavirus
(COVID-19)

6 AVRIL 2020

Directives et messages importants pour les médecins, les dentistes et les pharmaciens

1 – Port du masque de procédure

Dans le contexte actuel de la transmission communautaire décrétée par le directeur national de la santé publique, le MSSS a annoncé que tous les travailleurs de la santé et des services sociaux qui ne peuvent respecter la distance minimale de 2 mètres à l'égard des usagers ou des travailleurs doivent porter un masque de procédure en continu, sauf dans certaines circonstances, tels si le masque est humide ou souillé, lors d'une intervention auprès d'un usager en isolement, etc.). Afin d'assurer l'utilisation adéquate du masque de procédure, un outil sur le port du masque est maintenant disponible sur le site Web destiné aux employés et aux professionnels du CIUSSS :

- <https://www.ciuuss-capitalnationale.gouv.qc.ca/covid19/ressources-humaines/port-du-masque-de-procedure>

À noter que le tableau décisionnel sur le port d'EPI a également été mis à jour sur le site Web destiné aux employés.

Pour en savoir plus, consultez le communiqué: [Directives, orientations port du masque](#)

Le document « **Port du masque de procédure en milieux de soins lors d'une transmission communautaire soutenue** » est disponible sur le site de l'INSPQ: <https://www.inspq.qc.ca/publications/2968-port-masque-procedure-milieux-soins-transmission-communautaire-soutenue-covid-19>

Désinfection des masques N-95 : Les démarches se poursuivent pour le déploiement des directives concernant la désinfection des masques N-95. Des informations supplémentaires vous seront envoyées dans les prochains jours.

2 – Mise à jour en place de mesures de contrôle routier dans Charlevoix

Afin de limiter la propagation de la COVID-19 d'une région à l'autre, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place de mesures de contrôle routier pour la région de Charlevoix. Les professionnels qui ont des activités cliniques dans le secteur de Charlevoix doivent s'assurer d'avoir toujours en leur possession leur carte d'identification d'établissement et de prévoir plus de temps lors de leurs déplacements.

Pour en savoir plus, consultez le communiqué: [Mise en place de mesures de contrôle routier dans Charlevoix](#)

Les professionnels qui n'ont pas de carte d'identification sont invités à contacter dès que possible le secrétariat de la Direction des services professionnels (DSP) pour obtenir une lettre d'attestation à l'adresse courriel suivante : dsp.ciuusscn@ssss.gouv.qc.ca

3 – Trajectoire pour le suivi des patients libérés et pour les décès confirmés COVID-19

Pour les milieux hospitaliers, le volet santé publique du centre de coordination régional sécurité civile nous informe de la directive de santé concernant la sortie et le suivi des patients libérés COVID-19 positif ainsi que celle pour les décès COVID-19 confirmés.

Pour en savoir plus, consultez le communiqué: [Trajectoire visant le suivi par la direction de santé publique des usagers COVID-19 libérés des CH ainsi que pour les décès confirmés COVID-19](#)

4 – Contrôle de l'éclosion (unité de soins palliatifs et UTRF du Jeffery Hale)

Suite à l'annonce d'une éclosion à l'Hôpital Jeffery Hale vendredi dernier, nous vous informons qu'aucun nouveau cas n'a été déclaré depuis trois jours à l'unité de soins palliatifs et à l'unité de gériatrie communautaire (UTRF) de l'Hôpital Jeffery Hale, ce qui nous indique que les mesures mises en place fonctionnent (exemple: zonage, précautions, etc.). Nous aimerions souligner le travail exemplaire des professionnels qui contribuent à l'application des mesures de précaution.

5 – État de situation (pandémie)

NOMBRE DE CAS

Québec : En date du 6 avril 2020, il y a 8 580 cas confirmés de COVID-19, une augmentation de 636 cas depuis hier. De ce nombre, 533 personnes sont hospitalisées, dont 164 sont aux soins intensifs. Au total, 2 942 personnes sont sous investigation (analyses en cours). Nous sommes dorénavant à 121 décès, une augmentation de 27 décès depuis hier.

Capitale-Nationale : En date du 6 avril, il y a 357 cas confirmés dans la Capitale-Nationale, une augmentation de 12 cas depuis hier, dont 40 personnes hospitalisées, ce qui inclut 11 personnes aux soins intensifs. Jusqu'à maintenant, trois décès ont été constatés dans la région.

DIRECTIVES ET ACTIVITÉS DE LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Transmission communautaire: Les autorités de la santé publique considèrent dorénavant que la transmission communautaire du coronavirus s'applique à l'ensemble du Québec. Toutes les personnes qui présentent des symptômes s'apparentant à la COVID-19 doivent ainsi considérer qu'elles en sont probablement porteuses.